

Image not found or type unknown



## Séparation de fait depuis 17 ans

Par **Bourlat**, le **05/03/2011** à **19:07**

Bonjour,  
Ma femme et moi sommes séparés à l'amiable de fait depuis 17 ans. Se posent actuellement des problèmes financiers. Gardons nous les mêmes droits et devoirs que si nous étions toujours en vie commune ?  
Quelles démarches peuvent être envisagées sachant qu'à nos âges (84 ans) un divorce ne semble pas judicieux.  
merci de vos réponses

Par **amajuris**, le **05/03/2011** à **20:30**

bjr,  
la séparation de fait n'existe pas en droit français.  
aux yeux de la loi vous êtes toujours mariés donc avec les mêmes droits et les mêmes obligations.  
cdt